

## Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

*Comme la pandémie de la COVID-19 continue d'entraver l'examen des hausses de tarifs demandées par les entreprises de services publics, peu de dossiers ont été conclus pendant la deuxième moitié de 2020. L'année 2021 devrait donc être très chargée, tant en décisions sur les demandes en cours qu'en nouvelles demandes des entreprises. Par ailleurs, Ontario Power Generation a présenté en décembre une demande qui ferait monter la facture totale des écoles de 40 millions de dollars (M\$) sur 5 ans.*

*Nous avons obtenu au quatrième trimestre des économies de 260 000 \$ pour les écoles, ce qui porte le total des économies réalisées en 2020 à 10,2 M\$.*

*Le personnel de la Commission de l'énergie a publié un document d'orientation dans lequel il propose que les entreprises de services publics et leurs clients partagent également les coûts additionnels et les manques à gagner associés à la pandémie de la COVID-19 (soit plus de 1 milliard de dollars), avec certaines exceptions et un plafond pour le montant que les entreprises peuvent récupérer. Cette proposition sera débattue par les entreprises et leurs clients au premier trimestre de 2021, et nous jouerons alors un rôle de premier plan.*

### AFFAIRES COURANTES – GAZ NATUREL

#### Enbridge Gas – Tarifs de distribution – 2021.

Enbridge propose pour 2021 un budget d'immobilisations supérieur d'environ 166 M\$ (ou 16 %) à celui de 2020, assorti de hausses de tarifs couvrant la quasi-totalité de cette augmentation. Ces dernières années, nous avons pu faire réduire les demandes excessives de l'entreprise en matière d'immobilisations, et nous avons le même objectif pour 2021. Nous avons déposé en décembre nos questions concernant cette demande, et la Commission de l'énergie rendra probablement sa décision au deuxième trimestre de 2021.

#### Enbridge Gas – Programmes de conservation.

En raison des retards causés par la pandémie, la Commission de l'énergie a décidé de ne pas établir un nouveau cadre général applicable aux programmes de conservation pour la période de 2022 à 2026. Enbridge devrait donc présenter au deuxième trimestre de 2021 un nouveau plan prévoyant des dépenses de plus de 1 milliard de dollars sur cette période. Depuis plusieurs années, notre avocat Jay Shepherd siège au comité de la Commission qui examine les programmes de conservation. Il s'efforcera encore de faire le pont entre les groupes de clients (qui souhaitent limiter les coûts de ces programmes) et les groupes

environnementaux (qui préconisent des cibles de conservation et des dépenses plus élevées).

La Commission de l'énergie devrait rendre sa décision au troisième ou au quatrième trimestre.

#### Enbridge Gas – Déplacement d'un gazoduc dans le secteur riverain de Toronto.

Enbridge demande l'autorisation de dépenser 70 M\$ pour le déplacement d'un gazoduc desservant une grande partie du centre-ville de Toronto, et de récupérer cette somme auprès de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto), qui a demandé ce déplacement. La ville de Toronto et Waterfront Toronto s'opposent à cette récupération et disent que les clients d'Enbridge devraient payer pour le projet. Avec d'autres groupes de clients, nous cherchons à faire en sorte que les clients d'Enbridge n'aient pas à assumer les coûts d'un projet qui ne leur procure aucun avantage. Des négociations auront lieu en janvier 2021, et la question devrait être réglée au deuxième trimestre.

#### Enbridge Gas – Planification intégrée des ressources.

Depuis quelques années, nous nous sentions bien seuls lorsque nous tentions d'amener la Commission de l'énergie à limiter les dépenses en immobilisations d'Enbridge.

En cette période de déclin à long terme des combustibles carbonés, nous craignons – et nous craignons toujours – que de grands programmes d’immobilisations ne servent qu’à créer des actifs qui risquent de devenir inutiles dans l’avenir, le tout aux dépens des clients de l’entreprise.

Notre initiative commence à porter fruit, car la Commission de l’énergie examine actuellement l’ensemble de ses politiques et de ses attentes relatives aux projets d’immobilisations, en mettant l’accent sur la réduction des dépenses en capital grâce à des mesures de conservation et à d’autres solutions de rechange à la construction de gazoducs. Tous les groupes de clients et les groupes environnementaux prennent part à cet examen, de même qu’Enbridge. Plusieurs experts et consultants ont présenté des rapports à la Commission, dont l’un porte sur des mesures semblables mises en œuvre dans d’autres administrations publiques comme les États de New York et du Massachusetts.

Cet examen devrait se conclure par des audiences qui auront lieu en mars 2021. La Commission devrait rendre une décision sur ses nouvelles directives applicables aux dépenses en immobilisations au troisième trimestre.

## **AFFAIRES COURANTES – ÉLECTRICITÉ**

**Ontario Power Generation – Tarifs de production – 2022-2026.** OPG a finalement déposé en décembre la demande relative à ces tarifs.

Concernant l’hydroélectricité, nous soutenons depuis des années que les tarifs ne devraient pas augmenter chaque année, puisque les coûts annuels sont effectivement constants. L’an dernier, le gouvernement a pris un règlement qui prévoit, pour la période de 2022 à 2026, un gel des tarifs de production d’hydroélectricité à leurs niveaux de 2021. Par conséquent, la seule question qui se pose est de savoir s’il faut rajuster les tarifs de 2021.

Concernant les centrales nucléaires, en raison d’un accroissement substantiel des coûts de remise en état de la centrale de Darlington, OPG demande des hausses de tarifs se chiffrant en moyenne à 5,16 % par année, qui feraient monter la facture totale des écoles d’environ 40 M\$ sur 5 ans. Et cela, même si l’entreprise doit reporter le recouvrement de 760 M\$ au-delà de 2026, en plus

de reporter à nouveau le recouvrement des coûts de fermeture de la centrale de Pickering. Par ailleurs, la hausse de tarifs que propose OPG inclut une augmentation de ses bénéfices.

Pour nous, il s’agira du dossier le plus important en 2021.

**Hydro One – Inclusion d’impôts fictifs dans les tarifs.** Comme nous l’avons déjà signalé, Hydro One a réussi à convaincre la Cour divisionnaire de l’Ontario qu’elle a le droit de faire payer par ses clients des impôts de 2,6 milliards de dollars même si, en fait, elle ne versera pas ces impôts. Nous ne sommes pas autorisés à en appeler de cette décision, et la Commission de l’énergie a décidé de ne pas le faire.

Le dossier revient maintenant devant la Commission de l’énergie, qui doit mettre en application la décision de la Cour. Hydro One propose une méthode de recouvrement qui prévoit les hausses de tarifs les plus élevées au début de la période visée. Elle refuse en outre de fournir des données détaillées concernant les calculs sur lesquels elle se fonde ainsi que leur impact sur les tarifs. Nous avons déposé en décembre une motion demandant à Hydro One de fournir des renseignements complets et d’adopter une méthode de recouvrement qui lisse et amoindrit l’impact de cette mesure sur les tarifs.

La Commission devrait se prononcer sur notre motion au premier trimestre de 2021 et rendre sa décision sur la méthode de recouvrement vers la fin du deuxième trimestre. Sur une période d’au moins 20 ans, les écoles feront face à des hausses de tarifs dont le montant annuel variera, mais s’établira en moyenne à environ 2 000 \$ pour les écoles desservies par Hydro One, et environ 200 \$ pour les écoles desservies par d’autres distributeurs.

**Alectra Utilities – Tarifs de distribution – 2021.** Ces dernières années, Alectra a demandé des hausses substantielles de tarifs afin de recouvrer ses coûts, mais la Commission de l’énergie a presque entièrement rejeté ses demandes. Pour 2021, l’entreprise a présenté une demande plus modeste. Malgré les questions soulevées par nous-mêmes et d’autres intervenants, elle a réussi à obtenir ce qu’elle désirait, sans toutefois que cela ait un impact important sur les écoles.

**Autres distributeurs.** En raison de la pandémie, seuls quelques distributeurs d'électricité ont été en mesure de présenter des demandes de hausses de tarifs fondées sur le coût des services pour 2021. Comme la plupart des distributeurs ont reporté la présentation de leurs demandes, il y aura un arriéré de demandes à examiner en 2021 et 2022.

Les demandes présentées par Waterloo North Hydro et Niagara Peninsula Energy ont fait l'objet de règlements qui ont permis d'obtenir des économies totalisant **260 000 \$** pour les écoles. Les demandes d'Oshawa Power, Halton Hills Hydro, PUC Distribution et Burlington Hydro sont toujours à l'étude, et trois autres distributeurs devraient encore présenter des demandes pour 2021. Nous prendrons une part active à l'examen de ces demandes.

## AUTRES QUESTIONS

### **Rémunération des entreprises de services publics.**

La consultation sur la rentabilité des entreprises de services publics et les moyens de la protéger contre la concurrence du secteur privé ou de l'intégrer avec celle-ci avait été suspendue, mais elle vient de reprendre. Des experts ont présenté plusieurs rapports, et les options qui y sont proposées seront examinées en 2021.

**Coûts liés à la COVID-19.** Le personnel de la Commission de l'énergie a proposé un mode de répartition des coûts additionnels (y compris les manques à gagner) attribuables à la pandémie de la COVID-19. Essentiellement, les clients des entreprises devraient assumer tous les coûts attribuables aux décrets du gouvernement ainsi que la moitié des autres coûts et des manques à gagner, jusqu'à concurrence d'un maximum fondé sur le niveau des revenus de chaque entreprise.

Au premier trimestre de 2021, les entreprises de services publics et les divers groupes de clients (y compris nous-mêmes) présenteront des

mémoires et des rapports d'experts à la Commission de l'énergie. Au deuxième trimestre, la Commission devrait rendre une décision sur les directives à appliquer. Au troisième trimestre et par la suite, chaque entreprise présentera une demande de recouvrement de coûts à la Commission.

Jay Shepherd  
Mark Rubinstein  
Avocats de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec l'une des personnes suivantes :

Wayne McNally ([wmcnally@opsba.org](mailto:wmcnally@opsba.org))  
Jay Shepherd ([jay@shepherdrubenstein.com](mailto:jay@shepherdrubenstein.com))  
Mark Rubinstein ([mark@shepherdrubenstein.com](mailto:mark@shepherdrubenstein.com))

*En guise de conclusion,*

*La CSEO est représentée par Jay Shepherd, qui est régulièrement en consultation avec moi-même et Wayne McNally, qui est conseiller auprès du conseil d'administration de la CSEO. Il est essentiel de signaler que la Coalition de l'énergie des écoles, au nom de la CSEO, est un intervenant respecté auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario.*

*Notre travail permet à tous les conseils scolaires de l'Ontario de réaliser d'importantes économies au chapitre des coûts de l'énergie, et il vous aide donc à établir vos budgets.*

*Le directeur général,*



*Ted Doherty*

Bureau de Toronto : 416.340.2540

Cellulaire : 519.955.2261

Courriel : [tdoherty@oesc-cseo.org](mailto:tdoherty@oesc-cseo.org)